



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE DUNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
TEMPORAIRE DU CINE-THEATRE PAR LA COMMUNE D'AUCHEL**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislas Kijno, la *Communauté* d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno d'ouverture au monde, à faire découvrir la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant qu'afin d'aller au plus près des publics, des projets pédagogiques et des spectacles sont proposés en « hors les murs » dans les communes de l'Agglomération entre septembre et décembre 2023,

Considérant que la commune d'Auchel souhaite accueillir au Ciné-Théâtre Louis Aragon, une représentation du spectacle « Le Petit Musée par Lénine Renaud » proposé par la Donation Kijno le dimanche 19 novembre 2023,

Considérant que trois classes des écoles Anatole France, Michelet, du collège Sévigné et un groupe d'élèves de l'Ecole de Musique d'Auchel bénéficient d'un projet pédagogique qui leur permet d'être accompagnés par les artistes de Lénine Renaud pour écrire une chanson sur les thèmes chers à Kijno et de monter sur scène aux côtés des artistes le dimanche 19 novembre 2023,

Considérant que des répétitions avec les élèves sont prévues le mercredi 15 novembre et le vendredi 17 novembre au Ciné-Théâtre Louis Aragon situé à Auchel (62260), 61 rue Jean Jaurès, et qu'à cette fin, il y a lieu de signer avec la commune une convention de mise à disposition à titre gratuit pour les 15, 17 et 19 novembre 2023,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de approuver les modalités de mise à disposition (en ce compris les procès-verbaux prévu à l'article L1321-1 et suivants du CGCT), d'utilisation, de gestion ou d'entretien des biens ou équipements communautaires ; Décider de la conclusion ou de la révision du louage de choses.

Le Président,

DECIDE de signer une convention avec la commune d'Auchel pour la mise à disposition à titre gratuit du Ciné-Théâtre Louis Aragon, situé à Auchel (62260), 61 rue Jean Jaurès, pour une représentation du « Petit Musée de Lénine Renaud » le dimanche 19 novembre 2023 et l'accueil des répétitions organisées pour les quatre groupes qui participent au projet pédagogique les 15 et 17 novembre 2023.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 14 NOV. 2023

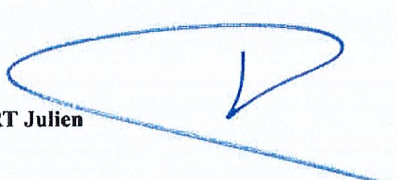

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 14 NOV. 2023

Et de la publication le : 14 NOV. 2023

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane

Direction de l'Aménagement et du développement culturel

100, avenue de Londres

CS 40548

62411 BETHUNE Cedex

Tél : 03 21 61 50 00

DONATION LADISLAS KIJNO

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE

**ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS
ROMANE ET LA COMMUNE D'AUCHEL**

Entre :

La Commune d'Auchel, Hôtel de ville, place André Mancey, représentée par Monsieur Philippe Berrier en sa qualité de Maire d'une part,

Et :

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

100, avenue de Londres

CS 40548

62411 Béthune Cedex

représentée par son Président Monsieur Olivier Gacquerre, dûment autorisé par décision n° 2023_XXXX en date du

ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération » d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet :

Dans le cadre de la programmation hors les murs 2023, la Donation Kijno a proposé à la Commune d'Auchel un projet culturel. Trois classes des écoles Anatole France, Michelet, du collège Sévigné et un groupe de l'Ecole de Musique bénéficient d'un projet pédagogique se déroulant de septembre à décembre 2023. Ce projet comporte : la visite de la Donation Kijno, 3 ateliers d'une demi-journée avec les artistes de Lénine Renaud pour écrire une chanson sur les thèmes de Kijno, une demi-journée de répétition avec les artistes, la participation des 4 groupes au concert « Le Petit Musée » de Lénine Renaud programmé à Auchel. Les ateliers et le concert sont financés par l'Agglomération. L'Agglomération s'acquitte également du versement des droits à la SACEM.

Pour ce concert prévu le dimanche 19 novembre 2023, la commune d'Auchel met à disposition de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, le local communal dénommé :

Ciné-Théâtre Louis Aragon, 61 rue Jean Jaurès, 62260 Auchel.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane prendra l'immeuble et les installations dans l'état où ils se trouvent, sans pouvoir n'exercer aucun recours contre la Commune d'Auchel pour quelque cause que ce soit.

Article 2 – Destination et équipement des locaux mis à disposition :

La commune d'Auchel met à disposition le Ciné-Théâtre pour accueillir le concert de Lénine Renaud le 19 novembre 2023 et les répétitions organisées avec les groupes le mercredi 15 novembre (collège et école de musique) et le vendredi 17 novembre 2023 (pour les classes des écoles primaires).

La commune d'Auchel prend en charge l'installation et le financement de l'équipement technique (scène, son, lumière, vidéo-projection) de la salle nécessaire pour l'accueil du concert de Lénine Renaud et ce en conformité avec la fiche technique du spectacle fournie par les artistes et annexée au présent contrat.

L'équipement technique portant sur le son, la lumière et la vidéo n'est pas requis pour les répétitions prévues avec les élèves les 15 et 17 novembre 2023.

Article 3 – Durée de la convention et planning :

La présente convention est passée, pour les journées du mercredi 15 novembre, vendredi 17 novembre et dimanche 19 novembre 2023.

Les journées du mercredi 15 novembre et du vendredi 17 novembre 2023 sont consacrées aux répétitions pour les 4 groupes participant au projet. Le concert est programmé le dimanche 19 novembre 2023 à 16h.

Planning détaillé :

- mercredi 15 novembre matin : répétition pour le collège
- mercredi 15 novembre après-midi : répétition pour les élèves de l'Ecole de Musique
- Vendredi matin : répétition avec les 2 classes des écoles primaires
- Dimanche matin : installation son et lumière vidéo projection
 - . Fin de matinée : balances avec les artistes
 - . début d'après-midi vers 14h : répétition avec les élèves
 - ;.16 h : concert

Article 4 – Personnel :

La commune d'Auchel prévoit l'intervention du personnel communal nécessaire au fonctionnement des locaux prêtés (deux agents techniques).

L'accueil du public, des élèves et des artistes sera assuré conjointement par les personnels de la commune et de l'Agglomération.

Article 5 – Assurances à la charge du propriétaire :

La Commune d'Auchel fera garantir auprès de compagnies d'assurances les risques d'incendie, d'explosion, de dommages d'ordre électrique, de dégâts des eaux, de bris de glace afférents aux bâtiments et à tous biens immeubles par destination mis à disposition du locataire ainsi que la responsabilité civile du propriétaire d'immeuble.

Article 6 – Assurances à la charge du locataire :

Le locataire devra faire garantir auprès de compagnies d'assurances l'ensemble des risques résultant de son activité et découlant de ses statuts, notamment sa responsabilité civile générale, et les risques de dommages matériels autres que ceux résultant d'incendie, d'explosion, de dommages électriques, de dégâts des eaux.

Article 7 – Conditions financières :

Les locaux municipaux, les matériels et mobiliers appartenant à la Commune d'Auchel, le matériel technique loué par la commune auprès d'un prestataire et nécessaires au bon déroulement de la manifestation seront utilisés à titre gratuit.

Article 8 – Charges :

Les frais de chauffage, d'éclairage, d'eau, de nettoyage seront à la charge de la Commune d'Auchel.

Article 9 – Sous-location :

La sous-location est interdite. Le locataire ne pourra donc donner les lieux mis à sa disposition en sous-location sous peine de perdre le bénéfice du présent contrat.

Article 10 – Contrôle de sécurité :

La Commune d'Auchel se réserve la faculté de contrôler le bon entretien des ouvrages et installations et peut vérifier que la destination des lieux est conforme aux dispositions des présentes et des règlements en vigueur.

Article 11 – Contentieux :

Pour l'application du présent contrat, les parties signataires chercheront en priorité une solution amiable et, en cas de désaccord, auront recours à l'arbitrage du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Béthune, le

Le Maire d'Auchel,

Le locataire,
La Communauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Le Directeur Général Adjoint,

Philippe Berrier

Christophe Masse

***ANNEXE : FICHE TECHNIQUE
LENINE RENAUD
LE PETIT MUSEE***

Lenine Renaud

Le petit musée

Fiche technique

| | |
|------------------------------|--|
| Durée du spectacle | 1 heure 25 min |
| Temps de montage | 8h |
| Temps de réglages et balance | 6h |
| Transport | Autonomes |
| Equipe | 6 musiciens/chanteurs 1 régisseur/se lumière 1 régisseur son/général éventuellement la metteuse en scène et le chargé de production |

Rider

Loges

Prévoir au moins deux grandes loges équipées de tables, chaises, canapés, poubelles, prises électriques, portants avec cintres et miroirs. 8 petites serviettes éponge + savon.

Dans l'une d'elle, ou pièce attenante, seront installés réfrigérateur, cafetière, bouilloire, verres, couverts, tire bouchon, point d'eau, fer et table à repasser.

Catering

Eau minérale, thé, café, boissons fraîches, bières légères ou locales, 3 bonnes bouteilles de vin (rouge et blanc), fruits frais et secs - amandes, noisettes, noix, raisins... (de préférence bio), chocolat, pain aux céréales + **Pain sans gluten frais** + fromages et charcuterie.

Repas

Selon l'horaire du concert, il est à prévoir un repas.

Si c'est le cas, merci d'apporter le plus grand soin à la qualité des repas. Nous préférons manger léger (sans friture ni gras), bio ou à base de produits locaux. **Attention ! 2 des repas devront être sans gluten + pain sans gluten. Pas d'allergies.** Il est préférable que les repas se prennent sur place minimum 2h avant le concert pour prévoir un temps de repos ou juste après selon l'heure du concert. A caler avec le régisseur

Planning et personnel à prévoir

3 personnes pour le déchargement, le montage et le démontage.

1 technicien.ne lumière pour montage et réglages.

1 technicien.ne vidéo installation et réglages du VP.

1 technicien.ne son pour installation et balances.

En cas de plusieurs représentations : accès de l'équipe 2h avant chaque représentation.

Planning type pour 1 représentation en soirée.

| | | | |
|-----|-------------------------------------|------|---|
| J-1 | Prémontage son, lumière et vidéo | 8h | 1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne son 1 technicien.ne vidéo |
| J 0 | Arrivée Cie, montage décor | 1h | 1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne son 1 technicien.ne vidéo |
| | Réglages lumière | 2h | 1 technicien.ne lumière |
| | Balances | 2h | 1 technicien.ne son |
| | Réglages vidéo | 1h | |
| | Filage technique et raccords | 2h | 1 technicien.ne son 1 technicien.ne lumière |
| | Représentation | 1h25 | |
| | Démontage | 1h | 1 technicien.ne son 1 technicien.ne lumière 1 technicien.ne vidéo |

Espace de jeu

Ouverture 10m

Profondeur 7m

Hauteur sous grill idéal 6m

Le sol doit être plat et sans pente

Les coursives cour et jardin doivent être équipées d'un pendrillonnage à l'italienne avec 4 pendrillons de chaque côté, espacés de 1 m, ouverts de jardin à cour sur 7m.

Prévoir fond noir. La salle doit être occultée.

Plateau

Apporté par la compagnie :

Ecran (à fixer au grill ou autoporté si pas d'accroche possible)

- 3,50m de haut x 2,50m de large
- 5 tabourets pour musiciens et chanteurs

À fournir par l'organisateur

- Alimentation 2x16A à cour
- Consommables (barnier blanc, gaffeur tapis de danse, gaffeur alu et gaffeur simple)

Son

À fournir par l'organisateur

Façade

Diffusion :

Système adapté au lieu permettant la couverture homogène (102dB(A)) de la zone d'audition sur l'ensemble du spectre (20Hz-20kHz)

Console :

24 voies minimum + 4 retours effets stéréo
EQ semi paramétriques 4 bandes
4 aux post-fader
(+6 aux pré-fader si pas de console retours)

Si console analogique :

Equalisation :

(BSS, Klark Teknik,...) 2x31 bandes.
Les égaliseurs seront placés en régie.

Périphériques :

1 Yamaha SPX 990
1 TC M3000
1 D-Two

Inserts : (Presonus, Drawner, DBX,...)

3 voies de compression

Retours

4 wedges 15' + 2 sides 15' sur 6 circuits égalisés (31 bandes)

Plateau:

Alimentations électriques 230V 50Hz (voir plan de scène)

Lumière

À fournir par l'organisateur

Projecteurs / matériel :

- 36 circuits de 2,5kW
- 12 PC 1kW (+1 si besoin pour bord plateau)
- 5 PAR 64 CP60
- 5 PAR Led RGB Zoom
- 4 Découpes 1kW type 613 SX
- 4 Découpes 2kW type 713 SX
- 4 platines de sol
- 4 pieds à 1,60m

Gélatines :

| Couleurs | Projecteurs | Nombre |
|----------|--------------|--------|
| L204 | PC 1kW | 2 |
| L201 | PC 1kW | 5 |
| R119 | PC 1kW | 10 |
| R119 | Découpes 1kW | 4 |
| R119 | Découpes 2kW | 4 |

Régie :

Merci de fournir une console type Congo ou Eos.
La régie lumière doit être en salle, en face de la scène.
Un prémontage avant notre arrivée sera demandé (voir le plan feu).

Vidéo

À fournir par l'organisateur

Matériel :

- Vidéo projecteur Full HD 1920x1080 (6000 lumen minimum) avec télécommande et accroche adaptée
- 2 Convertisseurs SDI – HDMI
- 1 câble SDI 50m
- 2 HDMI 1m

Régie : La régie vidéo doit être en salle, face à la scène, attenante à la régie lumière.

Apporté par la Compagnie

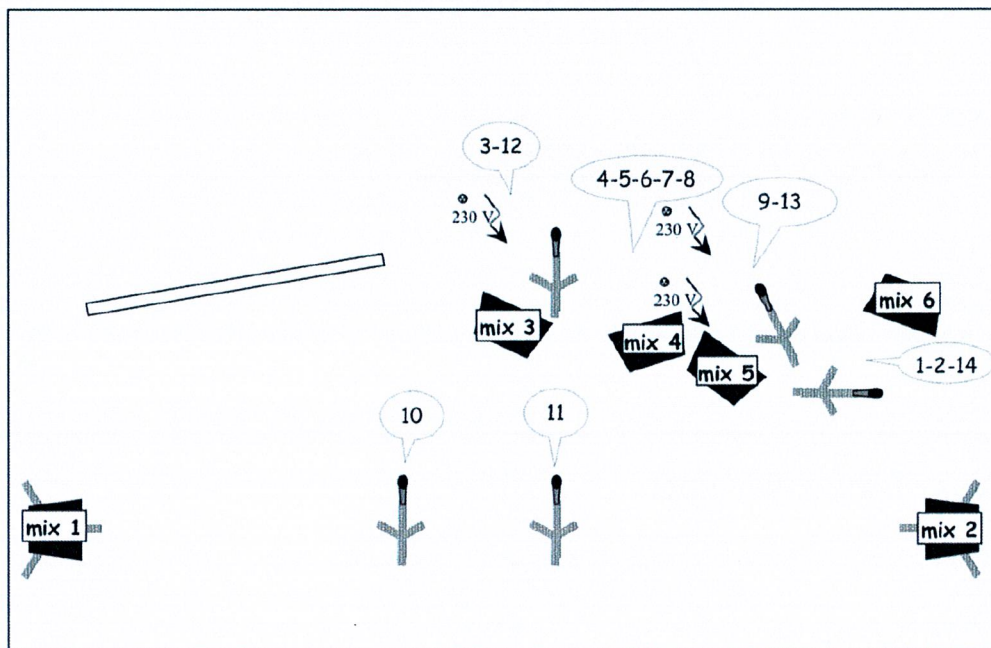
Ecran autoporté : hauteur 3.50 / longueur 2.50 + Mac Book de régie

SON

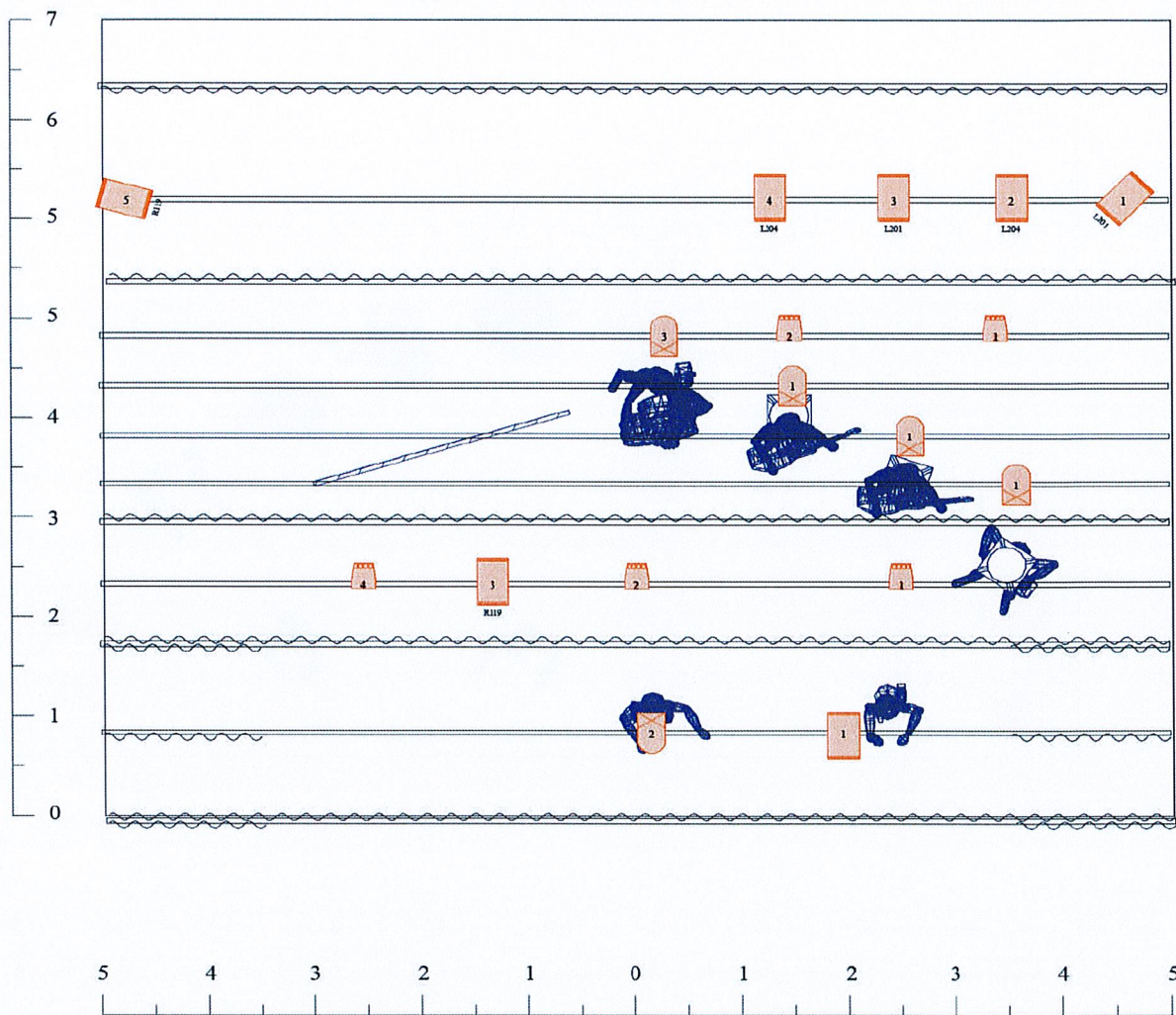
Patch





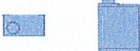
| voie | Source | Capteur | Divers |
|------|-----------------------|---------|------------|
| 1 | Accordéon (Droite) | DI | |
| 2 | Accordéon (Gauche) | DI | |
| 3 | Contrebasse | DI | |
| 4 | Guitare acoustique G | DI | |
| 5 | Mandoline | DI | |
| 6 | Banjo | DI | |
| 7 | Guitare manouche | XLR | |
| 8 | Dobro | DI | |
| 9 | Guitare acoustique JB | DI | |
| 10 | Voix Franck | SM58 HF | grand pied |
| 11 | Voix Cyril | SM58 HF | grand pied |
| 12 | Voix Sonia | SM58 | grand pied |
| 13 | Voix JB | SM58 | grand pied |
| 14 | Voix Gauthier | SM58 | grand pied |
| | | | |
| | Talk Back | | En régie |

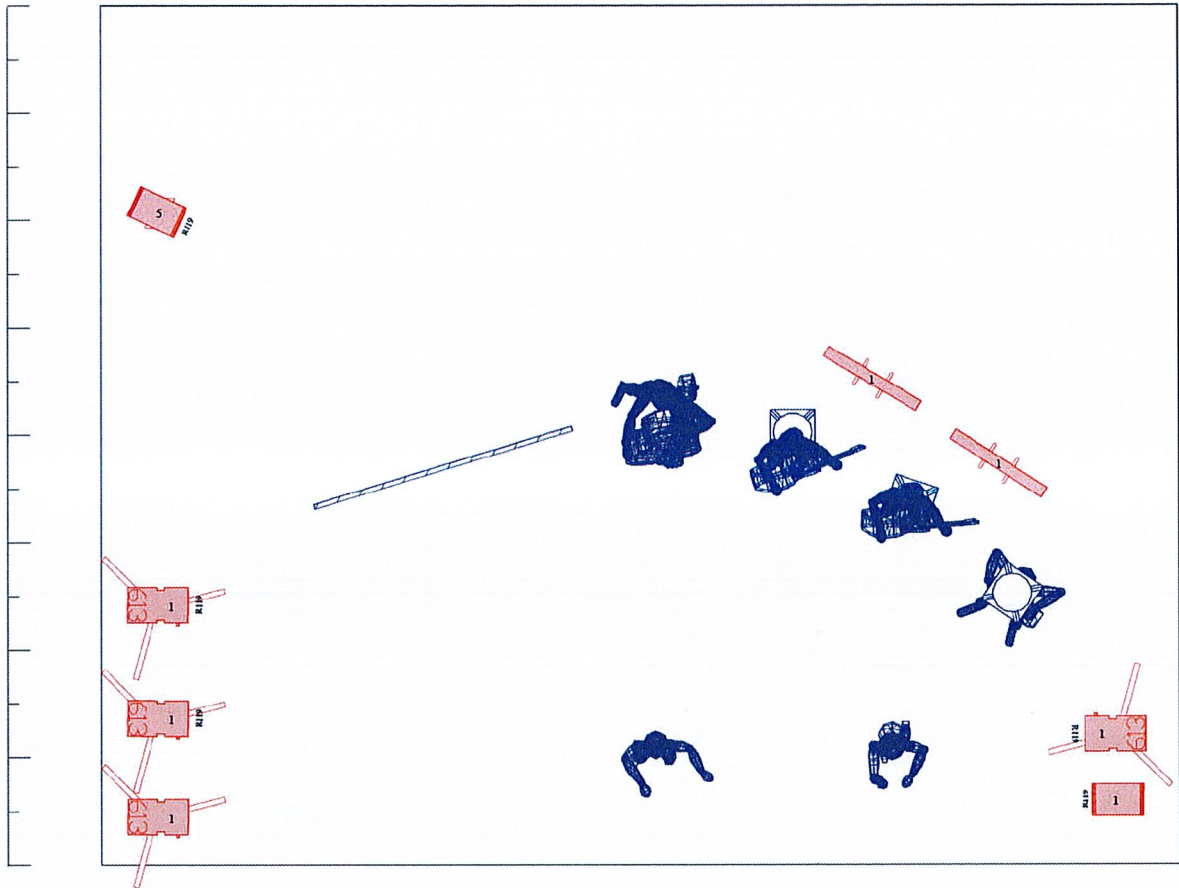
Plan de scène



LUMIERE PLAN FEU



| | | |
|---|-------------------------|-----------|
|  | PC 1kW | 12 |
|  | PAR 64 CP 60 | 5 |
|  | Par Led RGB Zoom | 5 |
|  | 713SX | 4 |
|  | VP | 1 |



| | | |
|---|----------------------|----------|
|  | PC 1kW | 2 |
|  | 613SX | 4 |
|   | Sunstrips T10 | 2 |

Contacts technique

Régie Son et générale

Benoît Béghin
+33 6.03.77.50.03
bb.pro.technique@gmail.com

Régie Lumière et vidéo

Noémie Moal
+33 6 11 27 47 69
noemie.moal@gmail.com

ou

Benoit Hénon
+33 6 74 65 57 75
benoit.henon.dv@gmail.com

Contact production

Le Terrier Productions

Robin Sen Gupta
+33 (0)6 71 03 55 04
robin@leterrierproductions.com